

Paris, le

31 MAI 2023

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Najat DELPEYRAT en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 01 septembre 2021 et de sa nomination en tant qu'ordonnateur secondaire de l'institut régional de formation Maroc à compter du 01 janvier 2023.

Décide :

Article 1er : Madame Najat DELPEYRAT est autorisée à signer le marché de prestation d'hébergement et services associés au groupement des EGD de l'AEFE à Rabat-Kénitra avec l'entreprise **ECLIPSE EVENT** pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} Juillet 2023. Au terme du 1^{er} marché, une reconduction pour une période de deux ans est possible.

Le montant maximum du marché est de :

- 6 000 000.00 MAD TTC pour le groupement, soit 550 980.00 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).
- 6 000 000.00 MAD TTC pour l'Institut régional de formation et le Centre d'études arabes, soit 550 980.00 € TTC au taux de chancellerie en vigueur (0.09183).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Le Directeur général de l'AEFE

Olivier BROCHET

Olivier BROCHET